PaysanBreton
Hebdomadaire Technique Agricole

Date de génération de ce justificatif : 20/04/2025
Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

ACADEMIE – Constitution de société

Référence : L016491

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 6 janvier 2023 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 04/11/2022 il a été constitué une SAS dénommée: ACADEMIE Siège social: 5 allée du poitou 56000 VANNES Capital: 1.000 € Objet: -L'activité de formation initiale et ou professionnelle en présentiel et ou à distance et notamment sur les métiers en relation avec les animaux ; -La promotion et la sensibilisation par des ateliers, formations et ou conférences du bien-être animal ; Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation Président: la société YLG, SARL, sise 5 allée du poitou 56000 VANNES N°830946125 RCS de VANNES représentée par M. LATOUCHE Yoann Transmission des actions: Droit de préemption conféré aux associés. Notification au président par LRAR de la cession envisagée. Le délai est de 4 mois pour faire valoir le droit de préemption Agément nécessaire: 3/4 des associés Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout actionnaire a droit d'admission aux assemblées et a droit au vote en fonction du nombre d'actions détenues. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de VANNES

Consulter cette annonce en ligne